

## REUNION DU MARDI 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 23 juin à 10 heures 50 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1<sup>er</sup> à Amiens, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON**

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

M. Le Président rappelle que pour des questions de sécurité les entrées et sorties se feront exclusivement par le Mail Albert 1<sup>er</sup>.

M. Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020, affiché à l'entrée de la salle et transmis par voie dématérialisée ce matin. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sous la réserve des corrections d'usage qui pourraient être formulées.

M. Le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU et M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

**20.1.14. - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 – Mme Christelle HIVER, Présidente rapporteure, conclusions adoptées**

**20.1.15. - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Pour M. STOTER, le compte administratif aujourd'hui présenté est la traduction d'une politique publique sociale austère et de récession. Il fait observer à partir des différentes hausses présentées par Mme HIVER que les contre-propositions de l'opposition ne sont pas aussi

dispendieuses que le dit M. le Président. Il note d'ailleurs que certaines propositions de l'opposition ont été reprises à son compte par la majorité. Il dit comprendre la gestion prudentielle mais, à partir d'une démonstration technique des recettes perçues sur les droits de mutations à titre onéreux, M. STOTER dénonce une volonté de minoration entraînant une frilosité qui bride les initiatives. Puis M. STOTER invite M. le Président à s'affranchir de la ligne de conduite du désendettement car il estime que de nouveaux emprunts permettraient une politique plus volontariste envers les plus précaires. Puis, il affirme rejoindre la majorité sur le point du reste à charge des allocations individuelles de solidarité qui ont atteint l'équivalent d'une année de budget de la collectivité. Il dit craindre que le désendettement important de la collectivité ainsi qu'un taux d'épargne brut élevé ne conduisent l'Etat à constater que le Département dispose de marges de manœuvre suffisantes. Enfin, il souligne le taux de réalisation des dépenses d'investissement peu élevé. En conclusion, il indique que son groupe votera contre le compte administratif 2019 qui ne répond pas aux besoins de la population.

En réponse à M. STOTER, M. SUEUR convient que le compte administratif est difficilement critiquable car excellent en terme de désendettement et de dépenses de fonctionnement, répondant ainsi aux critères de Cahors. Enfin, n'ayant pas la capacité de prédire l'avenir, M. SUEUR se dit rassuré par cette gestion prudente qui a permis à l'élaboration du plan de relance dans un contexte de crise sanitaire inédit.

M. CASIER dit partager l'analyse de M. STOTER et affirme que la fonction d'élu est destinée à apporter une réponse aux besoins de la population et non à être comptable des finances départementales et rappelle que dans le contexte de crise sanitaire le Président de la République a fait le choix de la dette pour fournir un « matelas social » permettant à chacun de traverser cette crise. Il se félicite du système français très protecteur des droits sociaux, au contraire de certains autres pays d'Europe. Puis, il dénonce le désendettement qui s'est fait, selon lui, au détriment des Samariens. Il estime que les établissements scolaires ont subi des sacrifices importants durant la mandature, en raison de la baisse des dotations de fonctionnement imposée par M. le Président, en lieu et place du soutien à l'investissement.

Mme MAILLE-BARBARRE rappelle que depuis 2015 le Département a pris en charge les produits d'entretien et les équipements de protection et que dès 2016, les marchés de chauffage et d'électricité ont été repris par le Département.

En réaction au propos de M. CASIER, M. de JENLIS lui indique que le « quoi qu'il en coûte » du Président de la République reste exceptionnel. Pour lui, la gestion pragmatique liée à la majorité exemplaire et efficace a permis de proposer un plan de relance de 50 millions

d'euros. Il estime que les électeurs ne souhaitent pas que les élus empruntent plus car ce sont les impôts de demain.

M. DECAYEUX juge irresponsable de financer des dépenses sociales par de la dette et dit ne par partager la vision de M. CASIER.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF et Mme CARON-DECROIX pour Mme MAILLE-BARBARE.

MME DAMIS-FRICOURT estime que l'opposition a le droit de s'exprimer sur la gestion des politiques départementales, qui ne répondent pas aux besoins des Samariens notamment les étudiants en grande précarité.

M. STOTER précise qu'il n'a jamais affirmé vouloir financer des dépenses sociales par de l'emprunt, mais que si l'épargne brute avait été moins élevée elle aurait de manière mécanique donné plus de marge de fonctionnement dans l'intérêt des habitants. Il note que l'épargne brute actuelle représente quasiment le double de ce qui est attendu dans le cadre d'une saine gestion.

Après avoir cité M. Pierre Moscovisi « Une dette doit toujours être remboursée », M. le Président rappelle qu'au contraire de l'Etat, les budgets des collectivités doivent être présentés en équilibre et qu'elles ne peuvent bénéficier d'emprunt à terme infini. En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, il dit entendre les difficultés et la précarité de certains étudiants et affirme que les aides exceptionnelles sont mises en place ainsi qu'un soutien scolaire. Enfin, à partir de l'exposé des capacités d'endettement de la moyenne des Départements, il indique que le taux pour la Somme n'est pas inouï. Puis, poursuivant son exposé de chiffres techniques de la dette par habitant et de l'épargne brute entre 2014 et 2018 pour la Somme en comparant des Départements de même strate, M. le Président démontre que la collectivité se situe dans la moyenne. Il juge nécessaire de rappeler le contexte financier de son arrivée aux affaires avec un budget primitif pour 2015 catastrophique, tout en reconnaissant une gestion antérieure correcte. Pour conclure il expose que l'Ariège et la Haute-Vienne, Départements gérés par la Gauche ont une capacité de désendettement inférieure à un an ; il invite l'opposition à abandonner les accusations de gestion comptable car l'endettement doit être supportable.

M. LEC rappelle que la Chambre régionale des comptes a elle-même reconnu la bonne gestion de la majorité de Gauche entre 2008 et 2015. Il souligne que, quelle que soit la majorité, le reste à charge les AIS est insupportable. Il dit rejoindre M. STOTER sur la perte

d'une chance pour le Département de bénéficier de fonds de solidarité de l'Etat en raison de finances trop vertueuses. Il rappelle que l'Etat a suspendu le protocole de Cahors en raison de la crise sanitaire et que M. le Président aurait pu en profiter pour augmenter les dépenses de fonctionnement.

M. le Président dit rejoindre M. STOTER sur le constat que l'Etat ne récompense pas les bons élèves et souligne que les projets de lois de finances 2020 prévoient que seuls les Départements devront rembourser les avances de DMT0 consenties par l'Etat. Enfin, il relève avec malice être allé examiner les résultats des budgets des collectivités et notamment celui de la commune de Camon dont la capacité de désendettement est inférieure à 2 ans.

En conclusion, M. le Président affirme ne pas se comparer mais se consacrer uniquement au besoin des publics dont il a la charge.

M. RENAUX, en réponse à M. le Président, dit sa fierté de la gestion qu'il mène dans la commune de Camon qui n'a jamais eu à subir la réduction de son action sociale malgré le désengagement de l'Etat et du Département. Il invite M. le Président à faire profiter les petites communes de sa manne financière.

*(Le Président quitte la salle des délibérations à 12h05),*

Il est procédé à un vote sous la présidence de Mme HIVER.

Le compte administratif 2019 est adopté à la majorité, les groupes « Communiste », « les Elues écologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » votant contre.

*(Le Président rejoint la salle des délibérations à 12h06).*

**20.1.16. - OPERATIONS FINANCIERES - TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS - REPARTITION DU PRODUIT 2019 – Mme Séverine MORDACQ , rapporteure, conclusions adoptées**

M. STOTER relève avec humour qu'il faut se réjouir de la prise de fonction de M. Moscovici à la Cour des Comptes, car il sera un allié des collectivités pour exiger de l'Etat le remboursement de sa dette. Il précise que sa demande des taux de désendettement portait

sur les chiffres des Départements de la Région. Enfin il se réjouit que Mme MORDACQ ait précisé que les modes de calcul de la TADEM ont été fixés en 2010.

M. le Président indique à M. STOTER les chiffres de désendettement des départements voisins.

**20.1.17. - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1) – Mme Christelle HVIER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme MARCHAND souhaite connaître le statut des agents touchés par la COVID et s'ils ont été placés en accident du travail, en maladie ordinaire ou en maladie professionnelle.

M. le Président lui indique qu'environ 40 agents ont été touchés par la COVID-19 et suspend la séance afin que Mme Mézière, Directrice générale adjointe « Ressources humaines, Juridiques et Logistiques » apporte toute réponse utile.

*(La séance suspendue à 12h18 est reprise à 12h19).*

**20.1.18. - MESURES DE GESTION FSE – MME Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS se félicite que les difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire aient été entendues dans ce cadre.

**20.1.19. - CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER AVEC LE SDIS 80 – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées**

**20.1.20. - PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE A UN CONSORTIUM DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL "RDV SOLIDARITÉS" – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées**

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président lui indique que les SMS reçus par les administrés sont un rappel de rendez-vous et que le dispositif est mis en œuvre à titre expérimental pour les rendez-vous de PMI à Albert, Péronne et Corbie et que ce sera étendu à d'autres domaines et d'autres MDSI.

Mme DARRAS cite l'exemple de pôle emploi qui fixe les rendez-vous par SMS entraînant parfois une perte de droits.

M. le Président la rassure sur les pratiques des agents de la collectivité et l'existence d'un accueil physique en front office.

**20.1.21. - PROROGATION DU DELAI DE CADUCITE DE CERTAINS ACTES PRIS PAR LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE ET IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU CORONAVIRUS – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

**20.1.23. - DESIGNATION – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, Mme Carole BIZET est désignée pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de Saint Riquier, les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s », « les Elues Ecologistes » et « Communiste » ne participant pas au vote, à l'exception de M. CHAIDRON votant pour.

M. le Président suspend la séance.

*(la séance est suspendue à 12 heures 28 et reprise à 14 heures 17)*

Sous la présidence de M. Laurent Somon

**SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARGAUX DELETRE**

**ETAIENT PRESENTS** : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

**EXCUSES** : M. OLIVIER JARDE, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

**20.1.24. - VŒU « LA VIE REPUBLICAINE C'EST AUSSI L'ORDRE REPUBLICAIN » déposé par le groupe "Somme à Gauche" – M. José SUEUR, rapporteur**

M. STOTER explicite et défend le vœu déposé par son groupe.

Mme WYBO exprime son désaccord avec le vœu car elle estime que les violences actuelles ne sont pas le fait des soignants ou des gilets jaunes mais de groupuscules d'extrême gauche

Antifa. Elle affirme que la police n'est pas raciste et que les Français y sont très attachés. Elle attribue les violences urbaines au laxisme de la Gauche gouvernementale et à l'immigration incontrôlée.

Elle indique que son groupe votera contre ce vœu.

Mme ESTEBAN au nom du groupe « Communiste » se dit très attachée à la police républicaine mais ne prendra pas part au vote sur ce vœu car les violences actuelles ne sont pas attribuables à la seule action du gouvernement actuel.

Mme LEPRESLE indique que le groupe « Les Elues Ecologistes » ne prendra pas part au vote. Elle se dit attachée à l'ordre républicain et soutient les forces de l'ordre, elle juge que les termes de racisme et de violence manquent dans la rédaction de ce vœu.

M. CASIER se dit effaré des propos de Mme WYBO et indique son groupe « Génération.s » s'abstiendra sur ce vœu. Il affirme que la police n'est, selon lui, pas raciste en tant qu'institution ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de raciste dans ses rangs. Il fait état d'une étude du CEVIPOF qui indique que plus de 50 % des forces de l'ordre ont voté pour le Rassemblement national lors des élections municipales. Il juge qu'il est donc nécessaire de renforcer la formation et le contrôle des forces de l'ordre pour tisser des liens étroits entre elles et la population. Il conclut qu'il n'y a pas de République sans ordre et que les forces de l'ordre doivent être exemplaires.

Mme WYBO s'oppose en réponse à M. CASIER à toute qualification de raciste et fait état de sa vie personnelle et indique porter un nom d'esclave noir en tant que nom marital.

M. LEC se réjouit que ce vœu provoque la discussion. Il souligne l'importance du titre de ce vœu qui rend hommage au travail quotidien des forces de l'ordre, puis il défend le vœu.

M. CASIER s'excuse d'avoir utilisé le qualificatif de raciste dont il donne la définition, pour qualifier Mme WYBO mais souligne que dans la mesure où toutes les interventions de cette dernière attribuent systématiquement la cause des maux aux étrangers, elle n'est pas raciste mais xénophobe.

M. le Président invite chacun à retrouver son calme. Puis s'adressant à M. LEC, il dit regretter l'absence de consensus pour un vœu commun.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme », « Rassemblement National » et Mme DUCROCQ votant contre, le groupe « Génération.s » s'abstenant, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Communiste » ne participant pas part au vote.

**20.1.25. - MOTION « POUR UN VERITABLE PLAN DE RELANCE ET NON DE RATRAPAGE » déposée par les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Communiste" – M. Jean Jacques STOTER, rapporteur**

Mme LEPRESLE apporte le soutien de son groupe à la motion.

Mme WYBO indique qu'elle aurait pu voter cette motion mais que son groupe s'abstiendra en raison de la mention de la politique de la Ville et des annonces fourre-tout qu'elle contient.

M. le Président se défend de faire cavalier seul mais affirme travailler avec les élus de la majorité. Il déplore que l'opposition entame sa ritournelle d'escalade des dépenses. Il convient s'être effectivement inspiré des propositions de l'opposition pour le plan de relance mais déplore que l'union sacrée réclamée à maintes reprises par l'opposition et qui existe au niveau de l'Assemblée des Départements de France, soit impossible au sein de l'Assemblée.

Abordant chacune des propositions dans les domaines de l'autonomie, de l'enfance, des collèges, de l'insertion ou de la filière agricole, M. le Président se dit totalement d'accord avec les déclarations d'intention de l'opposition mais déplore l'absence de propositions concrètes, les amendements et les vœux étant d'une séance à l'autre identiques.

Il expose la prospective réalisée pour aboutir au chiffre de cinquante millions d'euros pour le plan de relance et affirme que ce montant sera effectivement dépensé au bénéfice des habitants et du territoire.

Mme LEPRESLE, s'adressant à M. le Président, reconnaît des éléments communs entre la politique menée par la majorité et les propositions de la motion, la seule différence étant la priorisation des projets et le budget consacré. Ainsi, elle juge que la rénovation énergétique des logements ou le soutien à l'agriculture biologique sont les parents pauvres du plan de relance.

M. le Président précise que son plan est chiffré au contraire de la motion.

M. LEC rappelle la vingtaine d'amendements déposés lors du budget primitif 2020 et tous rejetés et estime qu'aucun travail de concertation n'a été mené par M. le Président que M. LEC juge isolé.

M. LEC affirme par ailleurs que toutes les mesures proposées par la motion sont chiffrées et que le compte administratif 2019 démontre que le Département a la capacité financière de les soutenir en pouvant aller, comme l'affirme son collègue STOTER jusqu'à 80 millions d'euros.

Il juge le plan de relance proposé incohérent face à la situation dramatique du Département et les quatre années déjà perdues. Il revient ensuite sur la nécessité d'un revenu de base et sur la question de la situation des EHPAD au cours de la crise sanitaire.

M. le Président se dit stupéfait des critiques de M. LEC quant à sa méthode de travail, alors que lui-même en arrivant aux affaires en 2008 a exclu de toutes les représentations extérieures les membres de l'opposition. Il l'invite à cesser de donner des leçons de démocratie.

M. STOTER se souvient qu'avant 2008 le Président Dubois n'hésitait pas à couper le micro des orateurs. Il se dit fatigué des accusations d'irresponsabilité à l'égard des élus de l'opposition formulées par M. le Président et indique que l'opposition ne disposant pas de la force de frappe de l'administration pour l'épauler, elle utilisera tous les outils à sa disposition à savoir, les amendements, les vœux et motions afin de formuler les propositions.

En conclusion, il indique que ce plan de relance n'est pas assez ambitieux et se dit prêt à s'investir et remettre en question ses habitudes et certitudes.

Après avoir cité M. André Laignel « vous avez juridiquement tort car vous êtes politiquement minoritaire », M. le Président soumet la motion au vote.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

#### **20.1.22. - PLAN DE RELANCE POST COVID 19**

M. le Président présente son amendement relatif à la mesure n° 1 – soutenir les acteurs de l'autonomie et de l'enfance.

M. CASIER, Mme LEPRESLE, M. STOTER indiquent que leurs groupes respectifs ne prendront pas part au vote sur les deux amendements déposés par M. le Président.

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Unis pour la Somme » et « Communiste » votant pour, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

M. le Président présente son amendement relatif à la mesure n° 6 – soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture.

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Unis pour la Somme » et « Communiste » votant pour, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

M. le Président indique que chaque Vice-président en charge de la politique concernée rapportera une mesure.

Mme CARON-DECROIX, 9<sup>ème</sup> Vice-présidente présente la mesure n° 1 - soutenir les acteurs de l'autonomie et de l'enfance et salue les trente agents volontaires pour la livraison de masques chirurgicaux et FFP2 remis aux services et établissements du Département.

M. DEWAELE, 4<sup>ème</sup> Vice-président, rapporte la mesure n° 2 - améliorer la vie des personnes âgées et handicapées à domicile et en établissement.

M. le Président précise les montants des revalorisations du tarif de l'APA à 21,50 € pour les services ayant conclu un CPOM. Il indique toutefois être recherché d'une solution pour que ces revalorisations successives bénéficient directement aux auxiliaires de vie.

M. DEWAELE constate l'explosion de l'épargne en France et souhaite que cet argent puisse être utilisé au bénéfice des personnes les plus dépendantes.

M. le Président souligne que cela dépasse le plan de relance proposé. Il ajoute qu'une réflexion est en cours dans le cadre du repowering pour l'implantation d'éoliennes de remplacement plus puissantes et dont les retombées financières bénéficieraient aux habitants de leur territoire.

M. VARLET, 10<sup>ème</sup> Vice-président rapporte la mesure n° 3 – répondre à l'urgence sociale

Mme de WAZIERS, 7<sup>ème</sup> Vice-présidente rapporte la mesure n° 4 – aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi.

Mme MAILLE-BARBARE, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente présente la mesure n° 5 – aider à la réussite des jeunes.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente présente la mesure n° 6 – soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture

M. DECAYEUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président rapporte la mesure n° 7 – soutenir immédiatement les acteurs de l'économie locale de proximité

M. de JENLIS, 8<sup>ème</sup> Vice-président rapporte la mesure n° 8 – promouvoir la consommation locale et les produits locaux

M. HAUSSOULIER, 2<sup>ème</sup> Vice-président rapporte la mesure n° 9 – aider les communes et les EPCI à concrétiser leurs projets

Mme LHOMME, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente rapporte la mesure n° 10 – développer l'usage du vélo et des mobilités durables

M. BEAUVARLET, 12<sup>ème</sup> Vice-président rapporte la mesure n° 11 – ici c'est la Somme : un territoire vert et vertueux à moins d' 1h30 des métropoles parisiennes et lilloises

Mme HIVER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente rapporte la mesure n° 12 – une administration exemplaire

M. le Président donne lecture de la question orale suivante déposée par les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elus Ecologistes » :

« Monsieur le Président,

Dans le cadre de son plan de relance, la majorité départementale a choisi de proposer à ses agents une prime sous forme d'une carte prépayée. Nous ne doutons pas de l'intérêt de cette initiative qui est une certaine forme de reconnaissance. Mais d'une part, nous considérons que l'engagement dont elles et ils ont fait preuve mérite une meilleure reconnaissance qu'une simple prime et que, comme les soignants, les agents du Conseil Départemental souhaiteraient certainement que la valeur de leur investissement ne se résume pas à 80€. Et d'autre part, nous pensons souhaitable que la prise de conscience de l'utilité des circuits courts et que le brutal intérêt de la majorité porte l'économie locale, celle

qui propose des emplois non délocalisables, suscite plus qu'un acte momentané. Cela mérite de réfléchir à un soutien plus long et plus conséquent dans le temps; notamment en rétablissant des budgets décents pour la Culture, le spectacle vivant, l'agriculture de proximité, les petites librairies...dans le temps. C'est pourquoi, Monsieur le Président, les élu·e·s de gauche et écologistes souhaitent que, concomitamment à leur participation à une réflexion de fond sur la mise en place de politiques publiques permettant le développement d'une économie plus locale et plus tournée vers l'humain, cette carte prépayée soit portée à 150€ plutôt que 80€. »

M. le Président y apporte la réponse suivante : « sur la forme cette question orale aurait du prendre la forme d'un amendement au rapport qui vient d'être présenté puisqu'elle a une incidence budgétaire. Sur le fond, M. le Président précise qu'il est évident que la valeur de l'investissement des agents du Département ne saurait se résumer ni à 80 € ni même à 150 €, nombre d'agents ayant eu le sentiment de venir faire leur devoir pendant la période de confinement tout en étant rémunérés pour cela. Plusieurs se sont portés volontaires pour des tâches allant au-delà de leurs missions habituelles. Enfin M. le Président rappelle que la politique salariale de la collectivité mobilise plusieurs dispositifs pour reconnaître l'engagement des agents ; dispositifs qui ne manqueront pas d'être actionnés lorsqu'il s'agira de dresser le bilan de l'année 2020. Il cite, à cet effet, le complément individuel annuel, la prime à la performance collective des services et l'avancement ».

M. le Président donne lecture de la question orale suivante de M. GAFFEZ au nom du groupe « Rassemblement national » :

« Monsieur le Président,

Dans votre programme de relance, vous annoncez le versement d'une aide directe de 400€ à tous les foyers qui ont acheté un vélo électrique dans la Somme depuis le début du confinement. Une très grande majorité de ceux qui bénéficieront de cette aide seront des urbains qui ont la possibilité de dépenser entre 700 et 1 000€ pour un vélo qui sera limité dans son utilisation du fait de son mode de propulsion et de sa batterie, si peu écologique au regard de sa fabrication et de sa durée de vie. A quel besoin cela répond-il pour la majorité des Samariens, en particulier pour les ruraux, dans l'un des départements de France où la distance logement/travail est l'une des plus importantes ?

Pouvez-vous nous expliquer en quoi cette subvention pour l'achat de vélos électriques – qui sont pour la plupart «made in China» du guidon jusqu'à la batterie - s'inscrit-elle dans un plan de relance pour notre département ?

Je vous remercie »

M. le Président y apporte la réponse suivante :

« Dans son bulletin du 3 juin 2020, le réseau Vélo et territoires montre que la pratique cyclable s'installe véritablement 3 semaines après le début du déconfinement. Le suivi de fréquentation apporte également un enseignement qui peut contredire les idées reçues : la hausse de la pratique du vélo profite aux milieux urbain, périurbain comme rural (+10 % en semaine et +66 % le week-end en milieu rural, en milieu urbain ces chiffres sont respectivement de 16 % et 64%)

Sur ces deux dernières années, environ 13% des ventes de vélos sont des VAE (Étude Union Sports & Cycles) donc cette aide financière répond à une réalité du changement de mode de déplacement.

Le prix moyen d'un VAE est estimé à 1 535€, l'aide proposée permet donc de participer de façon significative à une dépense importante pour ceux qui l'engageront. Un VAE de moyenne gamme a une batterie de 360 W/h, soit 50km d'autonomie. Les trajets domicile/travail raisonnables sont donc réalisables, même pour des personnes en zone périurbaine ou en milieu rural.

Cette incitation est complémentaire à la mise en place du réseau point nœud vélo sur le territoire de la Somme, celui-ci permettant d'utiliser des itinéraires alternatifs ou peu empruntés et donc diminuer le risque accidentogène pour les déplacements ruraux.

Il est d'ailleurs erroné de penser que le VAE s'adresse plutôt aux urbains, puisque l'assistance électrique a peu d'intérêt dans la circulation urbaine. Par contre, cet apport est largement profitable pour les trajets campagne-ville, ou les balades sur les routes en zone rurale.

En outre, comme nous l'avons écrit dans le rapport du plan de relance, les anciens automobilistes représentent plus de 50 % des acheteurs de VAE, cette proportion n'étant que de 10 % pour les vélos classiques achetés par une clientèle souvent urbaine.

Le VAE est, par ailleurs, un excellent moyen d'allier mode de transport et pratique d'activité physique sanitaire, et donc le dispositif est cohérent avec la politique de sport santé que nous souhaitons développer, surtout après cette période où chacun a pu constater que la fragilité de l'état général pouvait avoir des conséquences graves. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), pratiquer le vélo à raison de 30 minutes par jour peut augmenter de 8 ans l'espérance de vie.

Les batteries au plomb, qui sont les plus polluantes ne sont pas éligibles à cette aide.

Les détaillants, magasins spécialisés dans le vélo, sont le deuxième canal de distribution derrière les enseignes multisports.

En limitant l'aide aux VAE achetés aux commerçants du département, nous favorisons donc la relance de la consommation pour ces commerces dont l'activité s'est arrêtée alors que leur meilleure période de l'année s'ouvrirait.

Enfin, une politique de défense commerciale cohérente au niveau européen, avec des droits anti-dumping qui ont très fortement limité les importations chinoises, a été mise en place en Janvier 2018, diminuant de 40 % les importations (Rapport observatoire du cycle de 2019) ».

A la demande de M. LEC, M. le Président suspend la séance.

*(la séance suspendue à 16 heures 45 est reprise à 17 heures 02).*

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

Pour Mme MARCHAND le monde d'après est arrivé et elle souhaite que le plan de relance ne soit pas limité dans le temps mais se trouve pérennisé de manière à renforcer les actions en direction des publics prioritaires de la collectivité à savoir, les enfants handicapés et leurs AVS dans les ULIS des collèges, les EHPAD pour lesquels elle estime qu'il est désormais nécessaire de penser concrètement un cinquième risque de la protection sociale.

Abordant les questions de la fracture numérique de l'illettrisme et de l'illectronisme, elle estime que l'accessibilité à la formation et aux outils numériques pour les enfants, les jeunes, les parents et les aînés doit être soutenue.

Elle alerte sur les risques importants de fermetures d'entreprises dans le département dans le contexte d'une dégradation de la situation économique.

Elle indique que le groupe « Communiste » s'abstiendra sur le plan de relance post COVID.

Pour M. STOTER, le plan de relance proposé par M. le Président est insuffisant et il s'interroge sur la pérennisation et l'accompagnement des habitants par une collectivité qui a été par le passé de solidarité et de proximité. Il affirme que certaines mesures doivent être pérennisées

et estime que l'humain doit avoir la primauté sur la technique. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » s'abstiendra.

Mme WYBO, tout en soutenant les mesures dans les domaines de l'autonomie et de l'enfance remarque que ce qui était impossible hier devient possible aujourd'hui : elle cite l'accès à la culture ou au numérique des personnes âgées notamment. Elle se dit surprise de lire que l'employabilité locale des bénéficiaires du RSA sera soutenue plutôt que la main d'œuvre détachée ce qui est une proposition ancienne de son parti le « Rassemblement National ». Elle se dit également surprise que certaines mesures complètement étrangères à la crise sanitaire soient intégrées au plan de relance ; elle cite entre autres, le soutien au chemin de fer de la Baie de Somme, les aires de covoiturages, la plantation de haies, mesures insérées selon elle pour gonfler le plan COVID. Elle qualifie ce plan de relance de plan de « com vide » et en voit la preuve dans les autocollants distribués et le hastag « ici c'est la Somme ».

Elle indique que son groupe s'abstiendra.

Mme DAMIS-FRICOURT, à partir de sa passion pour l'histoire de l'art et notamment les maîtres Italiens établit un parallèle entre le plafond de la nef de l'église San Pantalon à Venise peint en trompe l'œil par Fumiani et le plan de relance présenté par M. le Président qui est un trompe l'œil destiné à relancer sa campagne préélectorale, selon elle. Elle juge qu'une autre toile de la solidarité aurait pu être peinte et accuse M. le Président de mener une politique budgétaire à l'idéologie austère qui met à l'épreuve les territoires et les habitants.

Selon elle, l'ambition de ce plan de relance ne résiste pas à l'épreuve des faits car certaines mesures proposées ont déjà été budgétées. Elle déplore ensuite la méthode de travail de M. le Président qu'elle qualifie de sectaire et fermée car elle n'associe pas l'opposition. Elle juge que d'autres propositions pour un green new deal dont elle dresse la liste auraient pu être élaborées.

En conclusion, elle indique que son groupe votera contre.

Mme LEPRESLE, tout en reconnaissant certains aspects positifs de ce plan et notamment l'évolution positive sur le développement du vélo, estime que ce plan est loin d'être à la hauteur.

Elle indique que son groupe votera contre.

M. CASIER dit regretter de ne pas retrouver la bonne ambiance du travail en commission en séance plénière. Il déplore et critique le fait que l'opposition n'ait pas été associée au processus d'élaboration car cela aurait permis d'améliorer certains dispositifs et les rendre plus pertinents quant à leur ampleur et leur contenu. Il cite l'exemple du partenariat entre le collège Sagebien et l'association Synapse qui fournit un ordinateur reconfiguré pour cent euros.

En conclusion, il confirme le vote contre annoncé par Mme DAMIS-FRICOURT.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour M. DAVERGNE, Mme MORDACQ pour M. VARLET et Mme DUCROCQ pour Mme de WAZIERS.

M. le Président se dit gêné du malaise de M. CASIER au sujet de l'ambiance des sessions et dit tout faire pour que chacun se sente à l'aise.

Il remercie avec ironie Mme DAMIS-FRICOURT pour l'amabilité de ses propos à son égard et la remercie toutefois pour sa découverte de ce trompe l'œil de l'église San Pantalon.

Il est procédé à un vote, les conclusions des rapporteurs sont adoptées à la majorité, les groupes « Génération.s » et les « Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Somme à Gauche », « Communiste » et « Rassemblement National » s'abstenant.

M. le Président invite M. CASIER à ne pas confondre investissement et fonctionnement et reconnaît que son idée concernant les ordinateurs des collégiens est belle et généreuse mais que certains logiciels ne sont pas compatibles avec des ordinateurs datés mais que cette idée aurait sa place dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Puis M. le Président indique à Mme MARCHAND avoir réclamé auprès du Directeur de l'ARS la présence du Département au Ségur de la santé ; une réunion sur l'évolution de l'offre médico-sociale avec les Président des Départements des Hauts de France et le Président de Région ayant été organisée pour discuter de l'évolution de l'offre médico-sociale.

**20.1.26. - VŒU « MORATOIRE SUR LES ENTREPOTS LOGISTIQUES POUR PROTEGER NOTRE SANTE ET NOS EMPLOIS DE PROXIMITE » déposé par les groupes "Les Elues Ecologistes", et "Génération.s" – Mme Blandine DENIS, rapporteure**

M. le Président dit entendre les remarques formulées dans le vœu mais l'activité économique de la Somme étant très diversifiée, il n'entend pas opposer ses différents acteurs. Il juge aujourd'hui illusoire de freiner l'ascension du commerce en ligne car il est lié aux habitudes

de consommation individuelle. Il affirme que le Département fait le choix de l'économie locale et se défend de toute posture dogmatique et affirme sa préférence pour l'étude au cas par cas des implantations d'entrepôts logistiques. Enfin, il établit un parallèle avec l'installation décriée des centres d'appels d'Amiens dont les emplois étaient considérés comme étant au rabais et qui sont pérennes aujourd'hui.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour M. LOGNON.

M. STOTER indique que les membres du groupe « Somme à Gauche » disposent d'une liberté de vote.

Pour M. DAVERGNE il est essentiel de trouver une équité sur le territoire pour l'installation de tels entrepôts.

Mme WYBO fait part de son impression que le vœu met en cause tout le secteur de la logistique et craint qu'au lieu de s'attaquer au symbole américain de la mondialisation, ses auteurs ne mettent en danger la reprise de l'économie locale.

M. DECAYEUX estime que la question de la mondialisation n'est pas abordée sous le bon angle par ce vœu.

Mme DAMIS-FRICOURT précise que l'objet du vœu n'est pas d'interdire toute implantation mais de demander un moratoire sur les entrepôts logistiques au regard de leurs conséquences sur l'environnement et les emplois de proximité. Elle dit espérer qu'une prise de conscience écologique s'étendra à de nombreux pays.

Mme DENIS ajoute qu'il s'agit de mener une discussion constructive sur les entreprises et les économies concernées et leur articulation.

M. le Président rappelle que de nombreuses instances existent pour la défense de la biodiversité et que les projets des entrepreneurs sont soumis à de nombreuses autorisations avant d'aboutir.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme », « Rassemblement National », « Communiste » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mme DARRAS, MM. LEC et DAVERGNE votant pour.

Avant de lever la séance, M. le Président indique que la réunion de travail relative à l'office d'habitat AMSOM se tiendra dans cette salle à 9 heures 30 demain matin et que la séance publique reprendra à 10 heures 30.

M. le Président lève la séance.

*(la séance est levée à 17 heures 58)*

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LS', with a long horizontal stroke extending to the left.

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux  
DELEIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MD', with a long horizontal stroke extending to the left.